



Secrétariat de la Convention de Stockholm
Maison internationale de l'environnement 1
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine – Genève
Suisse

Téléphone : +41 22 917 87 29
Télécopie : +41 22 917 80 98
Adresse électronique : ssc@pops.int
www.pops.int

PROJET DE COMMUNICATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES POUR LA RÉUNION de la CMAE (7-9 juin 2008, Johannesburg) : exposé présenté par le secrétariat de la Convention de Stockholm

THÈME – Gestion rationnelle des produits chimiques : alléger le fardeau pour la santé publique

Les produits chimiques ont toujours été, et restent, de puissants outils pour l'amélioration de la santé et du mode de vie : ils offrent des possibilités d'utilisation multiples, des monomères servant à la fabrication des plastiques aux pesticides, en passant par les pigments utilisés dans les peintures et les teintures, les retardateurs de flamme qui protègent contre les incendies, ainsi que les détergents et les savons. On les retrouve dans les industries (où ils sont utilisés, par exemple, pour la production chimique, certains procédés métallurgiques et d'affinage, les procédés de fabrication de pâte à papier qui font usage de chlore), dans les milieux et produits agricoles, dans les articles pour la maison comme les meubles, les tapis et les appareils ménagers, ainsi que dans les rejets de combustion de certains carburants et dans les déchets.

Leur valeur économique est incontestable, mais certains produits chimiques ont des caractéristiques qui les rendent très nocifs et, mal gérés, ils se retrouvent dans la nourriture et l'eau potable, les contaminent et nuisent gravement à la santé humaine et à l'environnement. Cette question nécessite une attention urgente si nous voulons éviter ce qui est perçu comme une possible bombe à retardement chimique.

Le poids de la preuve scientifique

Les preuves scientifiques montrent que les produits chimiques sont source de graves problèmes sur l'environnement et les animaux, et leurs effets sur la santé humaine au-delà de cas isolés sont déjà tangibles. Les préoccupations les plus sérieuses peuvent être liées aux caractéristiques de ces substances : persistance, bioaccumulation, propagation à longue distance dans l'environnement et toxicité. Des produits chimiques présentant ces caractéristiques se retrouvent partout, y compris dans les zones les plus reculées, loin de toutes activités industrielles. Même s'ils ne sont présents qu'à de faibles concentrations dans l'environnement, ils sont associés à de nombreux effets sur la santé et sur l'environnement.

Preuve de persistance

Interdits en France depuis 1987, les BPC avaient été utilisés pendant 40 ans dans l'industrie, principalement comme isolant dans les transformateurs électriques. Ils sont également présents dans les huiles, les adhésifs et les peintures. Ce groupe de substances chimiques fait partie des POP inscrits aux annexes de la Convention de Stockholm. Les BPC ont été interdits car on a découvert qu'ils étaient responsables de déficiences immunitaires, d'altérations du développement sexuel, de cancers, d'un retard du développement cérébral, d'une diminution du QI, et de problèmes comportementaux tels que l'hyperactivité chez les êtres humains. Une exposition à ces substances peut être particulièrement néfaste au cours de la phase critique de développement du cerveau pendant la grossesse et la petite enfance. Des études récentes ont constaté que le poisson du Rhône en France présentait des teneurs en BPC situées entre 10 et 12 fois la limite légale de sécurité. Le poisson du Grand Large a été interdit à la fin de l'année 2005 et des interdictions similaires ont été étendues progressivement à d'autres localités. Depuis août 2007, la consommation de poisson pêché dans le Rhône en France est interdite.

Le chlordane est un insecticide organochloré persistant. Il a été utilisé pour prévenir les infestations de termites ou les éliminer entre les années 1950 et 1980. Toutefois, après de nombreux constats de maladies graves chez

les adultes et les enfants à la suite de son application et l'association de son usage à des cas de cancers chez les animaux, le chlordane a été finalement interdit par l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) en mars 1988. Le chlordane est si toxique et persistant que les maisons traitées il y a 20 à 30 ans présentent encore des niveaux dangereux de chlordane dans l'air intérieur. Les centaines de litres de chlordane répandus en dessous des maisons s'évaporent peu à peu et pénètrent à l'intérieur.

Preuve de bioaccumulation

On constate actuellement une très forte augmentation des niveaux de retardateurs de flamme toxiques décelés chez les êtres humains. Certains types de PBDE se concentrent dans les tissus adipeux des organismes vivants. En conséquence, ils conduisent à une bioaccumulation, ou s'accumulent dans la chaîne alimentaire, et se retrouvent aujourd'hui dans le sang humain, les tissus adipeux et le lait maternel. Les niveaux de PBDE dans les tissus animaux et humains augmentent de manière exponentielle, ceux-ci doublant tous les deux à cinq ans. À ce rythme, les niveaux dans les tissus augmenteront de 10 000 à 100 000 pour cent tous les 25 ans. Les facteurs de bioaccumulation prévus du chlordane, autre POP, sont plus de 3 000 fois supérieurs aux concentrations dans l'eau ambiante, ce qui indique que ce composé donne lieu à une bioconcentration importante. Le chlordane ne se dégrade pas chimiquement et n'est pas biodégradé dans le sol.

Preuve de propagation à longue distance dans l'environnement

Plusieurs études réalisées par le Programme d'évaluation et de surveillance de l'environnement de l'Arctique (AMAP) ont fait état de préoccupations quant aux niveaux de contamination par de nombreux polluants organiques persistants dans l'Arctique. Tous les POP examinés par le Programme de surveillance AMAP (aldrine, dieldrine, chlordane, DDT, hexachlorobenzène, heptachlore technique, toxaphène, endosulfan et tributyltine) ont été trouvés dans l'air, dans la neige, dans l'eau et/ou parmi les espèces sauvages de faune dans l'Arctique. La surveillance de l'air dans l'Arctique a révélé une corrélation entre les niveaux de lindane (HCH-gamma) et de chlordane et la propagation à longue distance des substances utilisées dans les moyennes latitudes d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie. Les plus hauts niveaux d'HCH-alpha présents dans les océans du monde ont été relevés dans le bassin Canadien et l'Archipel arctique canadien.

Dans les Arctiques canadien et russe, on a détecté du pentaBDE dans l'air à des concentrations atteignant 28 pg/m³. Une étude de plus grande envergure a été réalisée sur la détection de BDE chez les truites (trois espèces différentes) dans onze des plus hauts lacs de montagne d'Europe. Ces lacs ont été sélectionnés en raison de leur éloignement des sources locales de rejet de polluants, et l'on a estimé que la présence de BDE dans ces lacs ne pouvait résulter que du transport atmosphérique et du dépôt de ces substances.

Preuve de toxicité

Les produits chimiques produisent une vaste gamme d'effets toxiques, en fonction de l'objectif principal de la mise au point de certains d'entre eux. Parmi les maladies identifiées par la recherche médicale figurent des cancers chez l'adulte et l'enfant, de nombreuses maladies neurologiques, un affaiblissement du système immunitaire, des maladies auto-immunes, l'asthme, des allergies, des problèmes de stérilité, les fausses couches et des troubles comportementaux chez l'enfant, dont difficultés d'apprentissage et retards mentaux.

On dispose de données de plus en plus nombreuses montrant que les composés organochlorés pourraient jouer le rôle d'hormones. Ces composés, y compris le DDT et les BPC, pourraient également être en partie responsables de la baisse de la qualité du sperme, d'une augmentation des cancers du testicule et de la prostate, d'une augmentation des anomalies des organes sexuels masculins, ainsi que de l'incidence accrue du cancer du sein qui a été observée ces cinquante dernières années. (Hileman, 1994; Soto, 1993). Ils ont été associés à des effets nocifs sur la reproduction et pourraient compromettre le développement du fœtus. De nombreux pesticides organochlorés ont été classés comme ayant des effets cancérigènes suffisamment prouvés chez les animaux (DDT, dioxine (TCDD), hexachlorobenzène, mirex, toxaphène). Des études récentes montrent que l'exposition aux retardateurs de flamme peut causer une interruption du développement cérébral chez la souris, perturbant de manière permanente l'apprentissage et la motricité. À ce jour, les chercheurs n'ont pas identifié de niveaux « sûrs » d'exposition à ces substances chimiques qui ne produisent pas d'effets néfastes, et les concentrations mesurées chez les êtres humains ont déjà atteint des niveaux préoccupants. Par ailleurs, ces substances sont présentes simultanément chez les êtres humains et leurs effets peuvent se cumuler.

Les impacts considérables et profonds des POP sur la biodiversité deviennent apparents. Les POP ont été associés à des effets néfastes importants chez les animaux aux niveaux génétique, des populations, des

espèces et des communautés / écosystèmes. Parmi les effets constatés figurent des troubles endocriniens, une baisse de résistance à la maladie, une diminution du taux de fécondité, une incidence accrue de tumeurs, et une diminution de la taille des populations (y compris mortalités de masse). En raison du fait que la biodiversité est altérée par les POP à de très faibles concentrations et en conséquence de la bioaccumulation, les effets persistants des POP sur la biodiversité ne sont pas pleinement connus.

Des études (Lee *et al.*) ont indiqué une forte relation dose-effet entre le risque de diabète de type II et la charge corporelle en 6 polluants organiques persistants (POP).

D'autres études ont montré que l'exposition au méthylmercure, même en petites quantités, peut avoir des effets néfastes sur les systèmes cardiovasculaires, ceci résultant en une mortalité accrue. Bien qu'on ne dispose pas de preuves manifestes des répercussions de la pollution chimique dans les pays en développement, le rapport sur l'évaluation mondiale du mercure indique la présence de mercure chez les poissons sur l'ensemble de la planète et, par suite, des effets probables sur la santé publique. Étant donné l'importance des maladies cardiovasculaires dans le monde, ces conclusions exigent une attention particulière. En outre, l'exposition aux produits chimiques fait courir des risques disproportionnés aux populations des groupes à haut risque. La **pauvreté** limite les réponses adaptatives à l'exposition aux substances chimiques et la **malnutrition**, en particulier chez les très jeunes enfants, peut accentuer et aggraver les effets de toute exposition à des produits chimiques toxiques.

Autres raisons d'inquiétude

Commerce

Le nombre de préparations chimiques en vente dans le monde aujourd'hui est estimé entre 1 et 2 millions. Après le secteur de l'automobile, l'industrie chimique constitue le plus grand secteur manufacturier du monde, affichant un chiffre d'affaires annuel de 1,6 billions de dollars. Le commerce international représente un chiffre de ventes de 480 milliards de dollars. La Convention de Rotterdam a été inspirée au départ par un dilemme Nord-Sud selon lequel les pays plus riches qui avaient interdit certains produits chimiques mettant la vie en danger continuaient de les vendre à l'étranger. Toutefois, ces dernières années, on a assisté au développement du commerce Sud/Sud entre les nouveaux pays émergents, où la production chimique est en expansion, et des pays plus pauvres. Les graves inquiétudes que suscite le trafic mondial de produits chimiques dangereux ont incité l'acceptation au niveau international des accords environnementaux multilatéraux relatifs aux produits chimiques.

Déchets

En août 2006, la communauté internationale a été émue par la décharge non réglementaire de produits toxiques dans le district d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, par un navire, le «PROBO KOALA». Malgré la mobilisation nationale et internationale, les répercussions de la décharge non réglementaire de déchets toxiques se sont ressenties dans la plupart des secteurs essuyant des pertes économiques. Cet incident a révélé des lacunes au niveau des mécanismes réglementaires internationaux et de leur mise en application, laissant le sentiment que des événements comme la décharge illicite de déchets à Abidjan pourraient se reproduire si rien n'était fait pour combler les lacunes.

Problèmes émergents

Troubles endocriniens :

Il existe de nombreuses preuves convaincantes que toute une gamme de substances chimiques naturelles et synthétiques, présentes dans l'environnement mondial, continuent d'avoir des incidences sur les espèces sauvages de faune par le biais de divers mécanismes qui perturbent directement ou indirectement les systèmes endocriniens de certains animaux, dont les oiseaux, les poissons, les mammifères, les reptiles et les mollusques.

Expositions aux substances chimiques associées au changement climatique :

La menace émergente et sans précédent que représente l'accélération du changement climatique pour la santé publique risque de modifier considérablement la mise au point, l'utilisation, la distribution et la dégradation des substances chimiques au niveau mondial et local, ce qui pourrait porter atteinte à la santé humaine en modifiant de manières complexes la distribution et la décomposition des produits chimiques. Les effets sur les êtres humains de l'exposition à ces substances variera considérablement selon les propriétés des produits et

compositions chimiques particuliers, de l'état du sol et de l'eau, des tendances du vent, de la topographie, de l'utilisation des sols, du niveau de développement, et des caractéristiques de la population humaine.

- Les précipitations extrêmes, les orages et les inondations ont des répercussions négatives sur la qualité de l'eau en augmentant le ruissellement
- La sécheresse a des répercussions négatives sur la qualité de l'eau en entraînant une concentration des substances chimiques non volatiles et des métaux toxiques.
- L'augmentation des températures causera une dispersion plus rapide des substances chimiques volatiles dans l'air. La propagation des produits chimiques au niveau mondial sera modifiée en conséquence de changements dans les eaux mondiales et les courants d'air, et la manière dont les populations sont exposées à ces substances va également changer.

Des actions pour des résultats

Les chercheurs ont découvert les premières indications de la toxicité générale des BPC dès 1937. Toutefois, les BPC n'ont été interdits qu'en 1976, à la suite de centaines d'études scientifiques ayant apporté la preuve d'une exposition généralisée et d'effets nocifs réels sur la santé humaine. Des études ultérieures ont révélé de nouvelles incidences sur la santé dues à des expositions plus faibles, qui continuent d'être constatées des décennies après la suppression progressive des substances chimiques. Ces observations concernant les BPC montrent que le fait de ne pas réagir dès la première alerte peut conduire à une contamination irréversible de l'environnement et à des incidences néfastes sur la santé. La suppression progressive des substances chimiques entraîne une réduction de la contamination et des niveaux d'exposition. L'Union européenne a réduit l'utilisation des PBDE à la fin des années 1990 après en avoir constaté des concentrations accrues dans le lait maternel chez les Suédoises et à la lumière de preuves préliminaires d'effets toxiques. Depuis 1998, les concentrations de PBDE dans le lait maternel chez les Suédoises ont diminué progressivement. De même, aux États-Unis, les niveaux de BPC relevés parmi la population ont commencé à baisser après l'interdiction de ces substances chimiques. La réduction de l'exposition permet d'éviter de nouvelles incidences néfastes sur la santé humaine. Parmi les conditions indispensables au succès de toute action, il faut citer :

- la pleine intégration d'une approche de précaution dans la commercialisation des produits chimiques, déplaçant la charge de la preuve des organismes de régulation sur l'industrie ;
- la mise au point dans tous les pays d'infrastructures adéquates pour la gestion des produits chimiques, y compris lois et réglementations, mesures de coercition et contrôles douaniers efficaces, et capacités à tester et à surveiller ;
- le remplacement de ces substances chimiques par des produits moins dangereux, l'adoption des meilleures technologies et pratiques environnementales disponibles et la possibilité de mettre ces stratégies facilement en œuvre dans les pays en développement et les pays à l'économie en transition ;
- l'encouragement de l'innovation au niveau de la fabrication de produits de remplacement non chimiques pour l'agriculture, ainsi que l'élaboration de mesures permettant d'éviter la production de déchets et de les minimiser ; et
- l'intégration dans les programmes d'études générales des questions d'environnement liées aux produits chimiques.

La nouvelle prise de conscience des effets des produits chimiques a provoqué une action à tous les niveaux. Toutefois, le degré de prise de conscience et la capacité à prendre et à mettre en œuvre des mesures visant à réduire l'exposition aux substances chimiques dangereuses varient considérablement d'un pays et d'une région à l'autre. Ci-dessous figurent différents exemples régionaux :

Réglementation commune des États membres du CILSS sur l'homologation des pesticides

Les États membres du CILSS ont adopté en 1992 une réglementation commune pour l'homologation des pesticides dans ces États membres (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Les principaux objectifs de cette réglementation commune sont de regrouper le savoir-faire de tous les États membres du CILSS en matière d'évaluation et de gestion des pesticides en vue de l'homologation de ces derniers, d'empêcher la libre circulation des produits interdits d'un pays à l'autre et de réduire le coût de l'homologation des pesticides pour les pays individuels. Cette réglementation commune permet également aux pays de mettre en application des méthodes judicieuses de contrôle des produits chimiques, qui sont respectueuses de l'environnement, par le biais d'une stratégie de protection intégrée des cultures.

Système européen d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques (REACH)

La nouvelle loi européenne sur les substances chimiques, REACH, est entrée en vigueur en juin 2007. REACH exige que les fabricants et les importateurs enregistrent et déclarent non seulement les nouvelles substances chimiques mais aussi les dizaines de milliers de produits existants. Son champ d'application sera élargi progressivement à l'avenir.

Stratégies et accords internationaux concernant le contrôle des substances chimiques

La gestion des produits chimiques est aujourd'hui régie par 17 accords multilatéraux, 21 OIG et divers mécanismes de coordination. Les accords multilatéraux et régionaux actuellement en place offrent la possibilité de freiner les rejets croissants de substances chimiques dangereuses et, à la longue, d'y mettre fin.

1. LA CONVENTION DE BÂLE

La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination, entrée en vigueur en 1992, vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant de la production, de la gestion, des mouvements transfrontaliers et de l'élimination de déchets dangereux et autres. Elle compte 170 Parties. La Convention régleme les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et autres en appliquant la procédure de « Consentement préalable en connaissance de cause » (les expéditions effectuées sans consentements sont illicites). Les expéditions en provenance ou à destination d'États non Parties sont illicites à moins qu'un accord spécial ait été signé. La Convention oblige ses Parties à s'assurer que les déchets dangereux et autres sont gérés et éliminés d'une manière écologiquement rationnelle (GER).

2. LA CONVENTION DE BAMAKO

La Convention de Bamako, qui vient en complément de la Convention de Bâle, interdit toute exportation de déchets dangereux vers l'Afrique par les pays développés.

3. LA CONVENTION DE ROTTERDAM

La Convention de Rotterdam Convention crée des obligations juridiquement contraignantes pour la mise en œuvre de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC). Elle se situe dans le prolongement de la procédure PIC facultative instaurée par le PNUE et la FAO en 1989, et qui a expiré le 24 février 2006. La Convention de Rotterdam, qui compte 120 Parties, a pour objectifs :

- d'encourager le partage des responsabilités et la coopération entre les Parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux en vue de protéger la santé des personnes et l'environnement contre des dommages éventuels ;
- de contribuer à l'utilisation écologiquement rationnelle de ces produits chimiques dangereux en facilitant l'échange d'informations sur leurs caractéristiques, en instituant un processus national de prise de décision applicable à leur importation et à leur exportation et en assurant la communication de ces décisions aux Parties.

4. LA CONVENTION DE STOCKHOLM

La Convention de Stockholm est un accord international visant à protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants (POP). Les POP sont des substances chimiques qui restent intactes dans l'environnement pendant de longues périodes, se propagent sur de longues distances, s'accumulent dans les tissus adipeux des organismes vivants et sont toxiques pour les humains et les espèces sauvages de faune. Les POP se propagent dans le monde et peuvent causer des dommages partout où ils se retrouvent. En mettant la Convention en œuvre, les gouvernements prendront des mesures en vue de l'élimination ou de la réduction des rejets de POP dans l'environnement. Cet accord commence par cibler immédiatement 12 POP particulièrement toxiques dont il faudra réduire, voire éliminer, la production et les émissions, mais il établit également un système permettant de proposer l'interdiction d'autres substances chimiques identifiées comme inacceptablement dangereuses. Il reconnaît la nécessité éventuelle d'un soutien spécial en vue de l'élimination progressive de certaines substances chimiques pour certains usages et s'efforce de faire en sorte que ce soutien soit mis à disposition. Il dirige également des ressources vers le nettoyage des stocks et décharges de POP parsemés dans le monde. Enfin, la Convention montre la voie vers un avenir exempt de POP. La Convention de Stockholm, entrée en vigueur en 2002, compte 154 Parties.

5. L'APPROCHE STRATEGIQUE DE LA GESTION INTERNATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES (SAICM/ASGIPC)

Adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM) le 6 février 2006 à Dubai, aux Émirats arabes unis, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM/ASGIPC) est un cadre politique international visant à encourager la gestion rationnelle des produits chimiques. La SAICM/ASGIPC visait à faciliter la réalisation de l'objectif approuvé en 2002 par le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de Johannesburg, qui consistait à s'assurer que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur l'environnement et la santé humaine soient réduits au minimum. L'élément moteur principal de la mise en place de l'Approche stratégique a été la prise de conscience des écarts grandissants entre les capacités des différents pays à gérer les substances chimiques de manière sûre, de la nécessité d'améliorer les synergies entre les instruments et processus existants et de l'urgence d'évaluer et de gérer les produits chimiques plus efficacement afin de réaliser l'objectif de 2020 exposé au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

6. LE PROCESSUS DE SYNERGIE ENTRE LES CONVENTIONS DE BÂLE, ROTTERDAM ET STOCKHOLM

Le groupe de travail ad hoc sur le renforcement de la coopération et la coordination entre les Convention de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, composé de 15 représentants des Parties de chacune des conventions, a récemment achevé ses travaux pour la réalisation de la synergie entre les conventions. Les recommandations iront à la Conférences des parties des trois conventions pour adoption éventuelle, à commencer par la Convention de Bâle à la fin Juin 2008. Le groupe a reconnu comme clé les programmes de coopération, y compris les activités de renforcement des capacités, qui visent à promouvoir la mise en œuvre coordonnée des trois conventions aux niveaux national et régional. Les recommandations stipulent également que des réunions extraordinaires de la Conférence des Parties des trois conventions se tiendront au même moment et en même temps que les prochaines réunions de la session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE / Forum Global des ministres de l'Environnement au début de 2010. Ces réunions extraordinaires devraient envisager la création de services communs couvrant l'administration, le soutien juridique, les technologies de l'information et la mobilisation des ressources pour les trois conventions.

QUELS SONT LES RÉSULTATS DE CES ACCORDS POUR LE CONTINENT AFRICAIN

Compétences

Renforcement et partage des connaissances grâce à

- l'échange d'information sur la réduction des risques et les solutions destinées à remplacer les POP
- une prise de conscience de la part des responsables politiques et des décideurs ;
- des programmes d'éducation et de sensibilisation du public et à la formation des ouvriers, des chercheurs et des formateurs ;
- l'incitation des utilisateurs industriels et professionnels à promouvoir et
- dans les limites de leurs capacités, aux niveaux national et international, à encourager et/ou entreprendre une recherche-développement, une surveillance et une coopération en ce qui concerne les polluants organiques persistants
- une collaboration internationale et multisectorielle

Les Parties sont appelées à coopérer directement ou par l'intermédiaire d'organisations mondiales, régionales et subrégionales, et à consulter leurs parties prenantes nationales, y compris les associations féminines et les groupes actifs dans le domaine de la santé infantile, afin de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et l'actualisation de leur plans de mise en œuvre.

Assistance technique et financière

La Convention de Stockholm exige « la prise en compte de la situation et des besoins particuliers des pays en développement, notamment les moins avancés parmi eux, et des pays à économie en transition, en particulier de la nécessité de renforcer leurs moyens nationaux de gestion des substances chimiques, grâce notamment au transfert de technologie, à la fourniture d'une aide financière et technique et à la promotion de la coopération entre les Parties... »

Commerce international

La Convention de Rotterdam porte sur les substances chimiques qui sont interdites ou sévèrement réglementées dans certains pays (notamment les régions industrialisées) mais qui continuent d'être exportées vers d'autres pays (notamment les régions en développement) et constitue un système d'alerte précoce qui donne aux nations plus pauvres les moyens de prendre, en connaissance de cause, leurs propres décisions quant aux importations de produits chimiques toxiques.

Domaines d'activité

- Contrôle de la production, de l'utilisation et de l'élimination
- Évaluation de l'environnement : dans le cadre de la mise en œuvre régionale du plan mondial de surveillance des POP, des activités sont menées dans toutes les régions ONU, avec le soutien du secrétariat de la Convention de Stockholm. Ces activités permettront de recueillir les premières données systématiques sur les concentrations de POP dans l'air et les niveaux de POP présentés par les êtres humains (lait maternel). Ces concentrations serviront de point de comparaison pour évaluer les changements futurs au fil du temps.
- Identification continue des substances les plus dangereuses
- Mise en place/renforcement du cadre législatif et institutionnel
- Promotion de la santé publique
Dans le cas du DDT par exemple, les Parties à la Convention de Stockholm sont appelées (dans les limites de leurs capacités) à promouvoir la recherche-développement de substances chimiques et non chimiques, de méthodes et de stratégies de remplacement sûres, en rapport avec la situation de ces pays et dans le but de réduire le fardeau que représente la maladie pour les hommes et pour l'économie. Lors de sa troisième réunion à Dakar, au Sénégal, la Conférence des Parties de la Convention de Stockholm a demandé au secrétariat de préparer un plan d'activité en vue de la promotion d'un partenariat global axé sur la mise au point et le déploiement de produits, méthodes et stratégies destinés à remplacer le DDT dans la lutte antivectorielle. Ces solutions de remplacement doivent être d'un bon rapport coût-efficacité, adaptées aux conditions locales et les pays doivent être dotés des moyens voulus pour pouvoir lancer leur utilisation.
- Promotion du développement industriel durable et propre ainsi que du transfert de technologies : des recommandations complètes sur les meilleures techniques et pratiques environnementales disponibles ont été élaborées dans le cadre de la Convention de Stockholm afin d'aider les pays à prendre des mesures permettant de réduire les rejets de polluants indésirables. Ce document peut également être utilisé par les pays pour empêcher l'importation de technologies obsolètes qui sont déjà interdites dans les pays développés.
- Mécanismes d'assistance technique et de transfert de technologie aux pays en développement et pays à l'économie en transition (les Parties à la Convention de Stockholm sont invitées à promouvoir et à exiger l'utilisation des meilleures techniques disponibles pour de nouvelles sources (de POP))

Comment les Conventions réalisent-elles leurs objectifs ?

- En signant des accords sur les substances à contrôler et en convenant des mesures de contrôles, des actions et des procédures possibles
- En encourageant des procédures de manutention sûres
- En empêchant le commerce indésirable
Comme elle porte sur les substances chimiques qui sont interdites ou sévèrement réglementées dans certains pays (notamment les régions industrialisées), mais qui continuent d'être exportées vers d'autres pays (notamment les régions en développement), la Convention de Rotterdam tient lieu de système d'alerte précoce qui donne aux nations plus pauvres les moyens de prendre, en connaissance de cause, leurs propres décisions quant aux importations de produits chimiques toxiques en fournissant : des informations sur les décisions prises par d'autres pays d'interdire ou de réglementer sévèrement certaines substances chimiques, des informations sur l'expérience d'autres pays concernant les formulations pesticides extrêmement dangereuses ; les moyens de mettre fin aux importations indésirables ; l'exigence selon laquelle les pays exportateurs doivent respecter les décisions des autres pays concernant les importations. La Convention de Bâle restreint le « commerce toxique » de déchets dangereux et assure l'élimination rationnelle des déchets, et la Convention de Stockholm rappelle le principe de consentement préalable en connaissance de cause, tout en exigeant en plus un agrément lorsqu'une Partie passe un accord commercial avec un pays non Partie.

- En encourageant la recherche de solutions de remplacement : lors de sa troisième réunion à Dakar, au Sénégal, la Conférence des Parties de la Convention de Stockholm a demandé au secrétariat de préparer un plan d'activité en vue de la promotion d'un partenariat global axé sur la mise au point et le déploiement de produits, méthodes et stratégies destinés à remplacer le DDT dans la lutte antivectorielle.
- En promouvant le renforcement des capacités et les centres régionaux
Les dispositions prises dans le but de fournir une assistance technique et de promouvoir le transfert de technologie aux pays en développement et aux pays à l'économie en transition en vue de la mise en œuvre de la Convention comprennent l'établissement de centres régionaux et subrégionaux pour le renforcement des capacités et le transfert de technologie afin d'aider les pays à remplir leurs obligations et encourager la coopération Sud/Sud ou interrégionale. À ce jour, on compte 11 centres régionaux relevant de la Convention de Stockholm (2 en Afrique, 4 en Amérique Latine, 3 en Asie, 2 en Europe centrale et de l'Est et 1 en Europe de l'Ouest et autre région). La Convention de Bâle compte par ailleurs 14 centres régionaux : 4 en Afrique et en Asie occidentale, de même qu'en Asie-Pacifique et en Amérique Latine, et 2 en Europe centrale et de l'Ouest. Il convient de noter que quatre des centres relevant de la Convention de Stockholm sont également des centres régionaux de la Convention de Bâle, ce qui est promoteur de synergies.
- En finançant les coûts (marginaux) de la mise en œuvre du contrôle, de l'élimination et du lancement de solutions de remplacement par le biais du Fonds mondial pour l'environnement (FME) ou d'autres sources de financement et/ou entités éventuelles également, afin de faciliter l'adéquation et la viabilité du financement d'activités portant sur la mise en œuvre.
- En créant des synergies et des partenariats « gagnant-gagnant » entre les différents accords multilatéraux, ainsi qu'entre les pays et au sein même des pays.

Que doivent faire les pays ?

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Devenir une Partie s'ils n'en sont pas encore une▪ Promouvoir le renforcement des connaissances▪ Identifier et définir les besoins en assistance technique▪ Prendre la responsabilité de déclencher une assistance et des propositions de projets▪ Mettre en œuvre des actions au niveau national et participer au débat mondial▪ Élaborer et adopter des stratégies ne faisant pas intervenir les POP▪ Garantir une stabilité institutionnelle et des capacités durables▪ Créer des synergies au niveau national |
|--|

<p>ELEMENTS A CONSIDERER POUR LA FINALISATION D'UNE DÉCLARATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES 12^e RÉUNION DE LA CMAE, JOHANNESBURG</p>

- CONSIDERATIONS
- Les effets adverses directs des produits chimiques sur la santé publique incluent la perte de productivité et de revenus pour cause de maladie, portant ainsi atteinte au développement physique et intellectuel des enfants, et les empêchant de réaliser pleinement leur potentiel dans la société;
- Le plan d'action du SMDD convenu par les pays dans l'objectif commun de faire en sorte que « *d'ici à 2020 les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum...* »
- Les conventions relatives aux produits chimiques sont indispensables au succès de la réalisation des objectifs du SMDD et de ceux de la SAICM/ASGIPC
- L'importance des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, et des accords complémentaires établis par le biais d'un processus synergique, dans cette approche globale,
- L'apport d'un soutien financier et technique est essentiel pour que les pays en développement puissent tenir leurs engagements
- L'existence d'un mécanisme financier pour la Convention de Stockholm, mais pas pour les Conventions de Bâle et de Rotterdam

Eléments de déclaration possibles

- Accorder une priorité à la gestion rationnelle des produits chimiques dans la planification environnementale nationale, régionale et subrégionale
- Assurer un soutien politique de haut niveau à la mise en œuvre des plans de mise en œuvre et plans d'action nationaux des Conventions, ainsi qu'à celle de l'Approche stratégique de la gestion intégrée des substances chimiques ;
- Mettre en place des infrastructures de gestion des substances chimiques qui soient efficaces, en faisant appel aux mécanismes d'assistance mis à disposition dans le cadre des AEM relatifs aux substances chimiques ;
- Promouvoir au niveau national une approche intégrée pour la mise en œuvre de ces trois Conventions en tant que série d'outils permettant aux pays d'adopter une approche globale ou cycle de vie pour la gestion rationnelle des produits chimiques en
 - empêchant le commerce indésirable de produits chimiques dangereux qui ne peuvent pas être gérés de manière sûre au niveau national ;
 - se procurant des informations sur les produits chimiques interdits ou sévèrement réglementés;
 - encourageant la coordination et l'établissement de liens avec les structures de santé publique ;
 - identifiant les POP encore utilisés ou présents sous forme de déchets en vue de les gérer de façon rationnelle ;
- Inviter les communautés économiques (sub)régionales (ou REIO [Organisations d'intégration économique régionale]) à coopérer avec les secrétariats des Conventions afin de réaliser les objectifs avec succès au niveau régional;
- Inviter le Fond pour l'Environnement Mondial et d'autres bailleurs de fonds à mettre à disposition de nouvelles ressources et des moyens supplémentaires en vue d'élargir le portefeuille de gestion des substances chimiques du FEM au-delà des POP ;
- Demander au directeur exécutif du FEM, avec le soutien du directeur exécutif du PNUE, de mettre des fonds à disposition pour aider les pays les moins développés à acquérir les capacités nécessaires pour pouvoir amorcer la mise en œuvre de la Convention de Stockholm et les instruments connexes ;
- Inviter le FEM et d'autres bailleurs de fonds à apporter leur soutien aux travaux des centres régionaux en tant que centres d'excellence pour le renforcement des capacités et le transfert de technologie ;
- Inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ;
- Demander au secrétariat de la CMAE en collaboration avec les secrétariats des Conventions de réexaminer périodiquement les progrès accomplis sur la voie de l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les stratégies et programmes de planification nationaux et de la mise en œuvre des conventions dans les pays d'Afrique et d'en présenter un rapport à la CMAE ;

- Inviter les gouvernements à travailler activement avec les centres régionaux relevant des conventions et de faire appel à ceux-ci pour définir des projets ;
- Inviter les pays à faire conjointement état des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente déclaration ;
- Inviter le président de la CMAE à transmettre la présente déclaration à la conférence commune des ministres de la Santé et de l'Environnement en Afrique pour qu'ils puissent l'étudier et y donner suite.